



Compte-rendu de la réunion Plénière du Conseil de Quartier Branly – Boissière du 19 décembre 2019



19h30
Centre de Loisirs Jules Verne
36-38, rue des Roches

Elus et autres personnes invitées	Présent.e.s	Excusé.e.s
Philippe LAMARCHE, Adjoint délégué aux finances et à la tranquillité publique Elu de quartier	X	
Cyril TEYSSANDIER, Gestionnaire Urbain de Proximité (GUP) du secteur Antenne Vie de Quartier Jules Verne	X	
Marie Coté, chargée de sensibilisation et de contrôle de l'Espace Public, Est-Ensemble Younes Lalleem, chargé de sensibilisation et de contrôle de l'Espace Public, Est-Ensemble	X	

Habitant.e.s présent.e.s : 31

Si vous souhaitez nous contacter pour toutes vos questions ou observations, écrivez à : CQBB93@gmail.com

Page  Facebook [Conseil de quartier Branly Boissière](#)

Les compléments, modifications ou réponses intervenus depuis la réunion sont signalés en italique.

La séance débute à 19 h 42

Frédéric Marion remercie les participants. Il présente la réunion et les représentants de la Ville. Nathalie sera l'animatrice. Frédéric sera le secrétaire de la réunion.

Le Collectif d'Animation est constitué de :
Mesdames Nathalie BANEUX, Marianne BASTARD, Régine BLANQUET, Jacqueline REMI.
Messieurs FRédéric MARION, Henri RETAILLEAU.

ORDRE DU JOUR

- 1. INTRODUCTION A LA PLENIERE..... 2**
 - A) *Le Collectif d'Animation du Conseil de Quartier..... 2*
 - B) *Les élus de quartier 2*
 - C) *Vote pour la poursuite des Plénières 2*
 - D) *Point autour de la rue Saint Victor 3*
- 2. LA PROPRIETE DANS LE QUARTIER ET CAPHARNAÛM BD BOISSIERE 3**
- 3. PAROLE AUX HABITANTS..... 7**

1. Introduction à la Plénière

A) Le Collectif d'Animation du Conseil de Quartier

Nathalie et Frédéric rappellent que le Collectif d'Animation du CQBB est constitué d'habitants bénévoles et indépendants de la Ville et de tous partis ou mouvements politiques. C'est pourquoi le Collectif a vu le nombre de ses membres se réduire (de 11 à 6), car certains ont décidé de participer à la campagne municipale.

Ils appellent donc les habitants, qui souhaitent s'investir dans le quartier, à intégrer le Collectif.

B) Les élus de quartier

Nathalie explique que Madame Choukri Yonis a donné sa démission de son poste d'adjointe en Conseil Municipal du 11 décembre. Elle ne peut donc plus être élue de quartier.

Monsieur Lamarche reste donc notre seul élu de quartier jusqu'aux élections.

C) Vote pour la poursuite des Plénières

Nathalie explique ensuite que, vu le contexte des élections municipales, le Collectif a souhaité interroger les habitants pour savoir s'ils souhaitaient continuer les réunions Plénières du Conseil de quartier. En effet, les Plénières se déroulant en présence d'un seul élu de quartier, cela peut lui donner une représentation que certains pourraient juger incorrecte.

Pour cela, un vote à bulletin secret est organisé, afin que les habitants puissent s'exprimer librement.

Les quatre choix proposés sont :

1. OUI, on continue les Plénières AVEC l'élu de quartier
2. OUI, on continue les Plénières SANS l'élu de quartier
3. NON, on ne continue pas les Plénières
4. Ne se prononce pas

Les participants à la Plénière doivent cocher un seul choix. Les votants sont les habitants, le Collectif d'Animation, Philippe Lamarche et Cyril Teyssandier.

Les résultats du vote seront donnés en fin de Plénière.

Cependant, Philippe Lamarche explique qu'il prend de lui-même la décision de ne plus participer aux Plénières du CQ. En effet, il ne souhaite pas transformer le CQ en tribune électorale.

Néanmoins, trois mois avant les élections, c'est long. Donc, en fonction du vote et si les habitants souhaitent continuer les Plénières, le Collectif enverra les comptes-rendus à l'élu de quartier et il répondra aux questions ou problèmes posés. Ensuite, le Collectif transmettra aux habitants.

Malgré la décision de Philippe Lamarche, le Collectif souhaite poursuivre ce vote avec les participants.

A la fin de la plénière, Nathalie et Jacqueline donnent les résultats du vote :

33 votants :

- 20 voix exprimées pour « OUI, on continue les Plénières AVEC l'élu de quartier »
- 7 voix exprimées pour « OUI, on continue les Plénières SANS l'élu de quartier »
- 2 voix exprimées pour « NON, on ne continue pas les Plénières »
- 2 voix exprimées pour « Ne se prononce pas »
- 2 bulletins nuls (aucun choix ou trop plusieurs cases cochées de choix)

Le Collectif organisera donc une prochaine Plénière du CQBB sans l'élu de quartier, suite à sa décision.

D) Point autour de la rue Saint Victor

Une habitante de la rue Saint Victor souhaite faire le point sur les problèmes des riverains. Cette habitante devant partir tôt, le Collectif accepte de modifier l'ordre du jour pour lui donner la parole en premier.

Elle évoque tout d'abord le dos d'âne qui a été placé rue Saint Victor, après de multiples rebondissements. Il est très apprécié et ralentit bien la circulation. Du coup, d'autres habitants de la rue en souhaiteraient un second. Elle remercie ceux qui ont œuvré pour obtenir ce dos d'âne.

En ce qui concerne la médiation avec l'église évangélique, une réunion a eu lieu avec le Service de la Médiation, cinq habitants du quartier et les trois pasteurs. Ces derniers découvraient a priori les problèmes. Trois associations culturelles évangéliques sont propriétaires des lieux.

Des WC existants à l'intérieur de l'église, les fidèles n'ont pas besoin d'aller dehors faire leurs besoins.

La Commission de Sécurité serait passée ce jour (19 décembre), mais cela reste à vérifier.

Par ailleurs, les pasteurs ont promis de faire le nécessaire sur les nuisances sonores et la propreté.

Les habitants attendent maintenant que les promesses soient tenues.

Une nouvelle rencontre est prévue, mais elle sera précédée d'un échange par courriel pour faire le point. Une rencontre physique sera peut-être effectuée en fonction de l'évolution des nuisances.

2. La propreté dans le quartier et capharnaüm bd Boissière

Le Collectif avait prévu de faire deux points distincts pour aborder plus sereinement et profondément ces sujets. Mais, les habitants ont mêlé ces deux points dans leurs questions. Ce compte-rendu mixte donc les deux sujets, comme en Plénière.

Le Collectif rappelle qu'une décision a été prise lors de la dernière Plénière de ne plus inviter d'élus thématiques, à cause de la campagne municipale. Du coup, l'adjoint à la propreté n'est pas présent. Cependant, le Collectif a invité le Directeur de la Propreté qui n'a pas donné de réponse.

Le Collectif a également invité Est-Ensemble, qui est représenté par deux agents (EE dans la suite du compte-rendu pour les citer).

Marie Coté est chargée de mission pour la sensibilisation et le contrôle de l'espace public dans le quartier. Elle est accompagnée de Younes Lallemand, qui est plutôt affecté sur Les Morillons, Les Ruffins et Les Grands Pêcheurs. Cependant, il s'occupe aussi de notre quartier.

Est Ensemble assure, sur son territoire, la collecte et le traitement des déchets. Il s'agit notamment :

- de la fourniture et de la maintenance des bacs et des conteneurs,
- de la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et des déchets spéciaux,
- de l'évacuation des encombrants et des dépôts sauvages,
- du ramassage des corbeilles de rue,
- de l'exploitation des déchèteries fixes et mobiles,
- de la sensibilisation dans les écoles et auprès du grand public des gestes de tri.

En revanche, le nettoyage (balayage) des rues et de l'espace public reste du ressort des villes.

A Montreuil, la société Derichebourg s'occupe des grands axes par délégation de service public.

La collecte de certains déchets est faite par un prestataire (Suez).

Les habitants étant très énervés et/ou exaspérés, EE ne peut pas finir sa présentation. EE doit donc terminer ses explications en répondant aux habitants.

Une habitante intervient pour indiquer que les balayeurs ne sont pas beaucoup vus à la Boissière.

Une habitante interpelle Philippe Lamarche sur le problème de son impasse, qui n'a pas de lumière. Il rappelle que cette impasse étant une voie privée, la Ville ne peut pas intervenir pour mettre de la lumière. Il ajoute que les Services sont en rapport avec cette habitante pour trouver une solution avec les riverains, pour qu'ils puissent installer la lumière.

Le passage en face de cette impasse appartient à Nexity, qui a fait installer l'éclairage extérieur à ses frais.

Un habitant indique que cela fait deux samedis que les poubelles ne sont pas ramassées, au 268, bd de la Boissière.

EE explique que le bac du 268 appartient à Rosny.

Par ailleurs, EE indique que les bacs rouges sont des bacs de prêt. Ils ne sont pas censés être à la résidence de gauche dans la ZAC, mais à la résidence de droite, rue Colette Lepage, car elle n'a pas encore de PAV (Point d'Apports Volontaires).

EE explique que certains PAV sont en effet remplis dans la ZAC, mais qu'ils ne peuvent pas être vidés, à cause du stationnement anarchique qui empêche le passage de la benne, pourtant quotidien.

Par ailleurs, EE rappelle que le prestataire doit expliquer pourquoi il ne ramasse pas des poubelles, sinon il peut recevoir des pénalités.

Un habitant intervient pour raconter que cet été, il y a eu de gros problèmes de ramassage pendant la canicule. EE explique qu'il n'était pas au courant, car il n'a eu aucun retour des conducteurs de benne.

EE explique qu'il a de gros problèmes avec le stationnement dans la ZAC. Ainsi, une Renault a eu 27 PV (amendes). La fourrière a enlevé le véhicule, mais deux jours plus tard, le véhicule est revenu et toujours mal garé.

Une habitante suggère de mettre en place des poteaux rétractables dans la ZAC. EE répond que cela est fait dans la nouvelle zone. Mais, le feu rouge gêne le passage de la benne.

Un habitant suggère de changer les PAV par d'autres poubelles qui pourraient être amenées aux camions. Mais, EE explique que les PAV sont mieux que des poubelles, car de plus fortes capacités, et surtout pour l'odeur en été.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut empêcher le stationnement anarchique, comme pour ce camion blanc qui est toujours garé devant le PAV.

Des rats ont été remarqués sur et autour des PAV.

Un habitant constate que les PAV sont systématiquement pleins. Il a eu d'ailleurs un rappel à la loi, car il a posé ses poubelles à côté d'un PAV qui était plein.

Il fait remarquer que si la question du stationnement n'est pas réglée, alors on n'arrivera à rien. Il propose de fermer la rue Henri Martin, comme cela était prévu initialement.

EE explique que les PAV sont équipés de sondes pour vérifier leur niveau de remplissage. Malheureusement, ces sondes étaient en panne cet été. Maintenant, elles fonctionnent bien, mais les camions poubelles ne peuvent toujours pas passer, à cause du stationnement.

Les habitants demandent à Philippe Lamarche quelles solutions il préconise pour améliorer le stationnement dans la ZAC.

Philippe Lamarche reconnaît que la ZAC rencontre des problèmes de stationnement. Ainsi, même la verbalisation n'est pas assez efficace.

Donc, il explique que l'installation de la vidéo-verbalisation fin janvier-début février, en permettant une verbalisation systématique et l'enlèvement par la fourrière quand le stationnement est trop gênant, devraient apporter une première réponse. Il faut travailler zone par zone en tenant compte des particularités.

Ainsi, il pourrait y avoir une meilleure coordination avec les véhicules d'Est-Ensemble pour améliorer la circulation, en créant des « zones d'attention particulière ». Il faut aussi intensifier la pression sur Nexity pour les zones qui lui appartiennent.

Par ailleurs, il reconnaît que les PAV sont sous-dimensionnés et parfois mal placés. Ainsi, la Ville fait pression auprès d'Est-Ensemble pour faire évoluer l'implantation et la dimension des PAV, car le constat est partagé.

Il conclut en disant que la verbalisation systématique devrait améliorer la circulation, qu'un travail sur les PAV doit être mené, mais qu'une réflexion plus générale sur le traitement des déchets doit être abordée.

Une habitante fait remarquer qu'un immeuble sort ses poubelles le lundi matin à 11h, alors que le camion-benne passe le mardi matin. Par ailleurs, tout est mélangé dans les poubelles jaune et marron. Pas de tri.

EE explique que beaucoup d'habitants sortent leurs poubelles à n'importe quelle heure. Lors de leurs tournées, EE demande alors aux habitants concernés de rentrer leurs poubelles.

Dans le cas des poubelles non triées, les employés du camion-benne doivent mettre une pastille rouge sur la poubelle jaune, qui devient alors une poubelle marron d'ordures ménagères. Elle sera collectée lors du prochain passage d'ordures ménagères. Normalement, le conducteur du camion-benne doit le signaler à EE.

En ce qui concerne l'immeuble, le GUP explique qu'il a déjà pris contact avec le gardien. Mais, il s'agit d'une copropriété, qui utilise une société qui vient sortir les poubelles à 11h.

EE est confronté à beaucoup de syndics qui ne veulent pas respecter les horaires, sinon il lui faut payer plus cher les employés qui viennent sortir les poubelles collectives tard le soir ou tôt le matin.

Un habitant s'indigne qu'un habitant ait enlevé un arbre sur Salvador Allende pour y mettre du gravier et garer sa voiture. Il demande quel contrôle est effectué pour empêcher cela et surtout remettre l'arbre.

EE répond qu'il n'a aucun pouvoir de police et ne peut verbaliser

Un habitant s'interroge sur la fréquence de ramassage des tas sauvages. En effet, il voit passer une benne tous les jours, mais elle ne ramasse pas un tas sauvage près de chez lui.

EE explique que les bennes pour tas sauvages n'ont pas de fréquences de passage, sauf pour les grands axes, où le passage est obligatoire tous les jours.

EE précise que parfois, le tas est à peine retiré que des personnes remettent des grosses ordures au même endroit _ ce qui peut laisser croire que le camion-benne n'a rien ramassé ! De plus, EE rappelle que les bennes n'ont pas le droit de ramasser certains déchets, comme les bidons d'essence.

Au croisement de la rue de l'Acacia et bd de la Boissière, de gros travaux de raccordement de tuyaux ont eu lieu. Un arbre a été déraciné, or la souche est toujours là depuis six mois.

Il manque trois arbres sur le bd de la Boissière côté ZAC et les voitures creusent des tranchées dans la terre lorsqu'elles se garent.

Le GUP explique que les travaux vont reprendre pour faire les pieds d'arbres.

Par ailleurs, des habitants s'inquiètent sur le parking sauvage qui s'est formé sur la place centrale de la ZAC.

Le GUP travaille avec les agents de la Ville, l'opérateur de la ZAC et Nexity. Il a ainsi demandé que le terrain soit plus sécurisé pour éviter les ornières et le stationnement gênant. Par ailleurs, tout le monde va tout faire pour que cela reste une place.

Un habitant fait remarquer que certains mettent des poubelles dans les corbeilles de rue, ce qui les remplit. Et quand la corbeille n'a pas de sac, les gens mettent leurs sacs en dessous.

EE explique que les employés qui s'occupent des corbeilles de rue n'ont pas le droit de ramasser les sacs posés au sol, pour éviter les troubles musculo-squelettiques ; ils ne peuvent prendre les sacs que lorsqu'ils sont suspendus à l'arceau. En fait, ce sont les ripeurs des bennes qui peuvent prendre 2 à 3 sacs au pied de la corbeille.

Une habitante indique que le bureau de La Poste sort ses cartons n'importe quand. Par ailleurs, le magasin Auchan laisse ses poubelles sur le trottoir et quand elles sont pleines, il pose ses poubelles sur le côté.

Une habitante s'indigne des incivilités des habitants et sur le fait que beaucoup squattent les trottoirs : les nouveaux commerçants avec leur étal, leurs poubelles, des tas de cartons, des transpalettes, des rôtisseries, ou des tuyaux de gaz qui sortent du mur,...

Dans la rue Emile Beaufils, devant le bistrot, on trouve des mégots, des crottes de chiens, des dépôts et des habitants qui mangent par terre. L'impasse de l'Ermitage est aussi très sale.

On trouve des crottes de chien partout. Les propriétaires doivent ramasser, mais ne le font pas. Elle ne sait pas comment responsabiliser les propriétaires.

Elle indique qu'elle voit les balayeurs le matin. Mais, dès qu'ils sont passés, c'est de nouveau sale.

Philippe Lamarche reconnaît que la Ville a fait le constat que sur les grands axes, c'était souvent plus sale. Donc, elle a passé un contrat d'1,5 million avec la société Derichebourg pour effectuer le nettoyage. Depuis, il a pu constater que sur le bd de la Boissière, il y avait une amélioration de la propreté.

Par ailleurs, il indique que la Ville est déjà intervenue auprès du bureau de Poste et des commerçants.

Il pense que la vidéo verbalisation apportera une amélioration sur les délits routiers, mais aussi sur les tas sauvages. En effet, cela permettra de montrer au bureau de Poste et aux commerçants ce qu'ils font.

Mais, il reconnaît que la séparation des tâches entre la Ville et Est-Ensemble crée des problèmes. Par exemple, sur la rue du Capitaine Dreyfus, il y a jusqu'à cinq ramassages différents à des horaires différents et des jours différents.

Il faut donc objectiver les problèmes et trouver des solutions. Cependant, cela reste complexe. Il y a trop d'intervenants sur la propreté. La prochaine municipalité devra réfléchir à regrouper les actions sous un seul donneur d'ordre.

Enfin, il a fallu un an et demi pour que le Tribunal Administratif accepte le dispositif voulu par la Ville, pour verbaliser les personnes extérieures à Montreuil qui viennent décharger leurs déchets sur le territoire de la commune.

Un habitant explique que, pour que la ZAC fonctionne, il faut que services publics fonctionnent. Il existe un réel sujet sanitaire à régler dans la ZAC. Donc, un collectif d'habitants va écrire à la Ville, à Est-Ensemble et au Conseil Départemental.

Ce collectif mène une réflexion et réalisera peut-être des actions, comme mettre le montant des taxes locales sur un compte à part, tant que les problèmes perdureront. Ces habitants, qui ont acheté dans la ZAC, s'avouent très déçus par leur achat. Il existe un vrai problème global, car cela ne fonctionne pas.

Cet habitant souligne qu'en plus des questions de saleté de la voirie, des problèmes sanitaires liés au bidonville à côté de la ZAC et de stationnement anarchique, la circulation est dangereuse, même pour les vélos sur les pistes cyclables. D'ailleurs, la peinture bleue de ces pistes est glissante par temps de pluie !

Il demande aussi où seront placées les caméras de vidéo verbalisation.

Philippe Lamarche répond qu'elles seront placées le long du bd de la Boissière, du bd Aristide Briand jusqu'à la Villa Maryse Bastié dans un premier temps. Entre fin janvier et début février, 14 caméras, seront déployées. Il rappelle que l'installation d'un flash de verbalisation a été refusée par la Préfecture. Dans une deuxième phase, d'autres caméras seront déployées pour la fin de l'année jusqu'aux Ruffins. Mais, cela reste une question de moyens...

Un habitant demande ce qu'on peut faire pour éviter que les chiens crottent sur la pelouse autour du terrain vert.

FRédéric rappelle qu'une tolérance avait été accordée sur la pelouse du côté des bâtiments, mais pas de l'autre côté.

Une habitante indique que, rue Emile Beaufls, un poteau électrique est cassé depuis un an.

Le GUP répond qu'Enedis est prévenu et a été relancé.

Les habitants suggèrent alors de mettre des amendes aux sociétés qui ne respectent pas leurs engagements.

Un habitant s'insurge contre la mise en place de la vidéo-verbalisation, car cela donne l'impression d'être traqué même quand on ne gêne pas. Par ailleurs, il estime que certains échapperaient à la verbalisation, or il faut une équité et qu'elle doit être appliquée pour tout le monde.

Philippe Lamarche répond que la verbalisation est, en effet, appliquée à tous.

Un habitant demande s'il existe un service qui met des panneaux pour éviter les tas sauvages récurrent.

Philippe Lamarche répond qu'en fait, il y a déjà trop de panneaux dans la ville et que beaucoup ne servent à rien. Cette multiplication des panneaux fait que les habitants ne les regardent même plus. Quant aux panneaux pour éviter les tas sauvages, ils semblent surtout favoriser la provocation, car certaines personnes placent leurs déchets juste en dessous.

Un habitant indique qu'au croisement de la rue Emile Beaufls et de la rue des Roches, il y a une borne à eau, bleue, qui est cassée et de l'eau coule en permanence. De plus, des personnes viennent prendre beaucoup d'eau, à coup de jerricanes chargés dans des camions.

Le GUP précise que les bornes bleues servent au nettoyage des rues, alors que les rouges sont réservées aux pompiers et sont donc réellement des « bornes incendie ».

Philippe Lamarche répond que les pompiers ont transféré unilatéralement la gestion des bouches incendie à la Ville. Or, la Ville ne peut pas mettre quelqu'un pour surveiller chaque bouche.

Une tolérance est faite sur une ou deux bouches pour des personnes qui n'ont pas accès à l'eau, mais seulement sur celles-ci pour éviter une baisse de pression d'eau dangereuse en cas d'incendie.

Les agents de la Ville expliquent aux preneurs d'eau qu'il faut qu'ils referment la bouche après utilisation, mais ils ne le font pas.

Le GUP a déjà demandé une intervention de la Ville pour réparer cette bouche.

Pour éviter les crottes de chiens partout, un habitant propose de prévoir un « caniparc ». Mais, où ?

Une habitante interpelle Philippe Lamarche en lui rappelant qu'à la Plénière d'octobre, elle avait déjà alerté la Ville sur le terrain appartenant au Sedif, rue Camille Claudel, qui devenait une décharge. Ne voyant rien se faire, elle a contacté le Sedif qui lui a dit, qu'il avait cédé le terrain à la Ville, après une délibération.

P. Lamarche précise qu'en effet le Sedif a cédé le terrain et son entretien à la Ville, mais il ne sait pas s'il s'agit d'un usufruit ou d'un changement de propriété.

Le GUP explique que des pistes comme l'installation d'une prairie avec éco-pâturage et/ou d'un cheminement pour relier la ZAC à la rue de la Montagne Pierreuse, ont été envisagées.

Frédéric explique qu'en effet, une réflexion est à mener sur cette friche et les habitants devraient être consultés.

Le GUP propose alors à l'habitant de monter un collectif d'habitants d'I3F (Immobilière 3F du Groupe 3F <https://www.groupe3f.fr/>) pour avoir plus de poids.

Un habitant fait remarquer que la cité des Roches a un parking qui est devenu payant après les travaux et les habitants ne veulent pas payer. Alors, ils se garent en dehors, dans les rues autour. Du coup, il est gêné pour trouver une place et il ne comprend pas pourquoi il est verbalisé autant.

Frédéric indique qu'il est possible pour des habitants extérieurs à cette cité de louer des places dans ce parking. C'est également possible dans le parking de la cité de l'Amitié.

Une habitante s'étonne qu'il n'y ait plus de ramassage des déchets verts.

EE explique qu'il s'agit d'une règle d'Est-Ensemble. Il existe un découpage par secteur. Dans les rues où il y a ramassage des poubelles trois fois par semaine, alors il n'y a pas de ramassage des déchets verts.

Dans les rues à ramassage deux fois par semaine, alors il y a ramassage des déchets verts.

Ce découpage est décidé par Est-Ensemble, et il n'est pas équitable. Donc, Est-Ensemble réfléchit à un nouveau système.

EE rappelle qu'il y a arrêt des collectes des déchets verts du 30 novembre jusqu'au 30 mars.

Un habitant fait remarquer que des grandes poubelles rue de la Demi-Lune et rue Emile Beauvils gênent les piétons. Les sociétés immobilières sortent les bacs trop tôt.

EE a demandé aux sociétés de respecter les horaires, mais elles ne le font pas. EE va étudier avec son prestataire un moyen pour éviter cette gêne.

EE rappelle que les sociétés ne peuvent pas mettre les bacs sur les pelouses, car le prestataire ne ramasse les bacs que sur les trottoirs.

Un habitant rappelle une vieille demande de faire enlever les gros plots qui sont devant la boulangerie, bd de la Boissière, et qui ont été mis illégalement par la société en face.

Un habitant demande que la RATP mette en place un système pour gérer la circulation bd de la Boissière, au niveau de la rue Edouard Branly. En effet, quand les camions du chantier de la ligne 11 stationnent en attente de pouvoir accéder au site, cela crée de gros problèmes de circulation.

Un habitant s'indigne de la multiplication des étalages sur Boissière et Aristide Briand, alors que c'est interdit.

Philippe Lamarche répond que la Ville intervient, mais les commerçants concernés respectent pendant deux à trois semaines et ils recommencent _ et les forces de police ne sont pas assez nombreuses pour verbaliser à chaque fois.

3. Parole aux habitants

Un habitant s'interroge sur l'avenir de la Place Kétanou.

Nathalie rappelle l'histoire de la Place : ancien parking qui servait pour de la mécanique sauvage, fermé à la demande du Conseil de Quartier. La Ville n'ayant pas de proposition pour l'avenir de cette Place, le Collectif a consulté les habitants lors de plusieurs Plénières sur une occupation temporaire avec des meubles en palettes pour en faire une place de centralité, une place de vie. Le Collectif Kétanou s'est alors créé, constitué des associations Asphalte, Récolte Urbaine, Passerelle de Mémoire, d'habitants et du Collectif d'Animation du Conseil de Quartier. Une expérimentation a ensuite été lancée en accord avec la Ville. Cette expérimentation doit servir aux habitants pour réfléchir à l'avenir qu'ils souhaiteraient pour cette Place.

En attendant, le collectif Kétanou continue d'occuper la Place et d'organiser des événements pour les habitants.

Une habitante porte une demande de l'école Odru dans la ZAC. Les parents d'élèves souhaiteraient que soit placé un dos d'âne sur le bd de la Boissière pour sécuriser l'accès à l'école.
Malheureusement, cette demande ne pourra pas aboutir, car les bus passent sur ce boulevard. Il faudrait donc trouver un autre moyen pour ralentir la circulation.

Un habitant indique que les pavés devant plusieurs pavillons sur le bd de la Boissière sont disjoints et dangereux.
Malheureusement, tant que les travaux dureront dans la ZAC, aucuns travaux de voirie ne seront effectués. Cependant, il conviendrait quand même de trouver un moyen de réparer, car les travaux de la ZAC vont encore durer longtemps.
De plus, l'entretien des bateaux devant les pavillons est à la charge du propriétaire...

Un habitant fait encore remonter des problèmes de stationnement dangereux de gros camions dans le haut de la rue Didier Daurat (vers Mozinor).

Un habitant demande une meilleure sécurisation des abords du chantier de l'Hôpital de Jour.

Un habitant demande que la Ville rappelle au garage, dans le haut de la rue Edouard Branly, qu'il ne doit pas garer ses véhicules en réparation sur la voie publique.

De même, un habitant demande que la Ville s'occupe du garage de la rue de Normandie, qui a étendu ses activités, ce qui génère non seulement de forts problèmes de stationnement, mais également des nuisances de voisinage.
La Ville rappelle qu'il s'agit d'un commerce privé. Elle n'a donc pas compétence pour gérer ce lieu. Cependant, la Ville travaille à monter un dossier pour la Préfecture, car ces nuisances sont récurrentes.

Une habitante signale que, rue de la Demi-Lune, les poubelles d'un immeuble sont sorties longtemps à l'avance sur un trottoir très étroit, et un tuyau renvoie à hauteur de passant les fumées du chauffage : est-il possible de faire reculer les barrières devant l'immeuble pour disposer d'un trottoir plus large ?

Une habitante demande que la Ville intervienne auprès des propriétaires qui laissent déborder leur végétation sur le trottoir, gênant la circulation des piétons. Elle propose que le Montreuillois fasse un article pour rappeler les devoirs des propriétaires.
Le GUP répond qu'il a maintenant un contact à la Ville pour écrire aux propriétaires négligents.

Un habitant indique qu'un plot est tordu au 78, av du Président Salvador Allende.
Le GUP prend note.

Une habitante remercie vivement la Ville pour la réfection du trottoir au croisement des rues Emile Beaufils et Demi-Lune.

La séance est levée vers 22h00 et se poursuit par un pot convivial.